



*Municipalité de
Sainte-Justine-de-Newton*

**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 378**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal lors d'une séance tenue le 13 février 2024 :

**Règlement numéro 378 établissant le taux de la taxe
foncière et les tarifs des services pour l'année 2024**

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité, aux heures d'ouverture normales du bureau. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au sainte-justine-de-newton.ca/reglements-municipaux.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Justine-de-Newton, ce 16^e jour du mois de février 2024.

François Day, directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Day, directeur général et greffier-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis le 16 février 2024 en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de février 2024.

François Day, directeur général
et greffier-trésorier